



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Banque populaire

Question écrite n° 37134

### Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre délégué au commerce extérieur de bien vouloir lui présenter le dispositif de charte d'accompagnement à l'export signé entre ses services et le groupe Banque populaire.

### Texte de la réponse

Le groupe Natexis Banque populaire et UbiFrance, nouvelle agence pour le développement international des entreprises établie en février 2004, ont engagé une réflexion axée sur la prescription de certaines procédures d'appui à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises. Le ministre délégué au commerce extérieur a signé le 24 mars dernier avec le président du groupe Banque populaire une charte d'accompagnement à l'export visant à soutenir des petites et moyennes entreprises désireuses d'accéder à des marchés d'exportation ou de s'y développer. Elle met en place une offre constituée de services et de prestations d'UbiFrance et du groupe Banque populaire et de ses filiales spécialisées. L'objectif est d'élargir le cercle des entreprises ayant recours aux prestations du dispositif public de soutien au commerce extérieur, notamment sur le segment des petites et moyennes entreprises à potentiel d'exportation. La mobilisation du réseau commercial de Natexis Banques populaires, compte tenu de sa couverture nationale et de sa clientèle spécifique, permet en effet de démultiplier significativement auprès des petites et moyennes entreprises les points d'information sur les prestations ; offertes par le dispositif public de soutien au commerce extérieur. La première application de la charte s'est traduite par la signature le même jour d'une convention de partenariat commercial entre UbiFrance, le groupe Banque populaire et sa filiale d'accompagnement des entreprises à l'export, Natexis Pramex international. La convention est fondée sur le principe d'un commissionnement du réseau bancaire. Cette approche est en effet apparue indispensable afin d'inciter les commerciaux du réseau bancaire à promouvoir l'offre ainsi élaborée. L'approche, volontairement centrée sur deux des procédures phares du dispositif public que sont le volontariat international en entreprise, d'une part, et l'organisation de missions de prospection par les missions économiques à l'étranger, d'autre part, se veut pragmatique. Le choix de ces deux produits facilement identifiables présente l'avantage d'être à la fois parfaitement lisible pour les entreprises clientes et pour les conseillers de clientèle chargés de les promouvoir. De même, la convention porte dans un premier temps sur le lancement d'une opération pilote en 2004 concernant une dizaine d'agences commerciales du réseau bancaire régional du groupe Banque populaire. La généralisation de cette expérience au sein du réseau du groupe Banque populaire interviendra après l'évaluation de l'opération pilote, prévue d'ici à la fin d'année.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37134

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2004, page 2793

**Réponse publiée le :** 15 juin 2004, page 4457